



ASSEMBLEE GENERALE  
04 novembre 2015  
COMPTE RENDU

L'an deux mil quinze, le 04 novembre, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Eric de LAFORCADE, Président.

Etaient présents : P. de CASTELLANE, F. LONGUET, E. de LAFORCADE, C. MARIE, J. DURET, J. PEPIN, D. LEDOUX, J.B. RAULT, D. MARIE, C. BOIS, G. PAISNEL, M. PERAULT, A. FAUTRAT, O. BECK, J. DOYERE, J. TALBOT, F. GOURDET, G. GEYELIN, C. CAPT, S. BELHAIRE, D. MAIRESSE, B. MALHERBE, J. BESNARD, H. GUILLE.

Absents excusés : P.M. LAMELLIERE (procuration J. DURET), S. PAYSANT (procuration M. PERAULT), S. HARDY (procuration J.BESNARD).

Secrétaire de séance : J. TALBOT

Monsieur le Président accueille Monsieur Alain Aubert, Maire de la Haye-du-Puits et Vice-Président du Syndicat Mixte du Pays de Coutances ainsi que Madame Cécile HOLMAN (SMPC). Ils interviennent dans le cadre de la présentation des nouvelles fiches du programme LEADER 2015-2020.

Monsieur Aubert remercie Monsieur le Président pour son accueil.

Le diaporama présenté est distribué à l'assemblée.

Monsieur le Président propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Désignation d'un délégué communautaire qui siègera à la commission paritaire du SDEM
- Modification des statuts du SDeau50

Cette proposition est acceptée.

1 – Validation du rapport annuel de l'eau et du SPANC

**EAU :**

- Approbation du RPQS 2014 (rapport sur le prix et la qualité du service) présenté par Monsieur Pagnier.

**Délibération n° 2015-11-90** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le Rapport sur le Prix et la Qualité du service Eau 2014.

**SPANC :**

- Approbation du RPQS 2014 (rapport sur le prix et la qualité du service) présenté par Monsieur Pagnier.

**Délibération n° 2015-11-91** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le Rapport sur le Prix et la Qualité du service SPANC 2014.

2 – Tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Monsieur le Président propose une augmentation de 2%.

**Délibération n° 2015-11-92** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'augmenter de 2% le tarif de l'accueil de loisirs. Le tarif ainsi calculé sera arrondi au supérieur le plus proche.

Tarifs	tarif 2015	plus 2 %	tarif 2016 arrondi
<b>Hors CDC</b>			
NON ALLOCATAIRES CAF/ MSA (DJAR et JAR) 1er Enfant	14,50 €	0,29 €	14,80 €
NON ALLOCATAIRES CAF/ MSA (DJAR et JAR) 2ème Enfant et +	13,00 €	0,26 €	13,30 €
NON ALLOCATAIRES CAF/ MSA (DJSR) 1er Enfant	10,70 €	0,21 €	10,90 €
NON ALLOCATAIRES CAF/ MSA (DJSR) 2ème Enfant et +	9,70 €	0,19 €	9,90 €
NON ALLOCATAIRES CAF/MSA (SAR) 1er Enfant	66,80 €	1,34 €	68,20 €
NON ALLOCATAIRES CAF/MSA (SAR) 2ème Enfant et +	53,80 €	1,08 €	54,90 €
<b>Allocataires CAF</b>			
ALLOCATAIRES MSA/CAF (DJAR et JAR) 1er Enfant	9,20 €	0,18 €	9,40 €
ALLOCATAIRES MSA/CAF (DJAR et JAR) 2ème Enfant et +	8,70 €	0,17 €	8,90 €
ALLOCATAIRES MSA/CAF (DJSR) 1er Enfant	6,40 €	0,13 €	6,60 €
ALLOCATAIRES MSA/CAF (DJSR) 2ème Enfant et +	5,90 €	0,12 €	6,00 €
ALLOCATAIRES MSA/CAF (SAR) 1er Enfant	42,90 €	0,86 €	43,70 €
ALLOCATAIRES MSA/CAF (SAR) 2ème Enfant et +	34,90 €	0,70 €	35,60 €
<b>Carte A</b>			
CARTE A (DJAR et JAR) 1er Enfant	4,00 €	-	4,00 €
CARTE A (DJAR et JAR) 2ème Enfant et +	2,00 €	-	2,00 €
CARTE A (DJSR) 1er Enfant	1,80 €	-	1,80 €
CARTE A (DJSR) 2ème Enfant et +	0,90 €	-	0,90 €
CARTE A (SAR) 1er Enfant	20,00 €	-	20,00 €
CARTE A (SAR) 2ème Enfant et +	10,00 €	-	10,00 €
<b>Carte B</b>			
CARTE B (DJAR et JAR) 1 <sup>er</sup> Enfant	5,50 €	-	5,50 €
CARTE B (DJAR et JAR) 2ème Enfant et +	2,75 €	-	2,75 €
CARTE B (DJSR) 1er Enfant	1,50 €	-	1,50 €
CARTE B (DJSR) 2ème Enfant et +	3,00 €	-	3,00 €
CARTE B (SAR) 1 <sup>er</sup> Enfant	27,50 €	-	27,50 €
CARTE B (SAR) 2ème Enfant et +	13,75 €	-	13,75 €

DJAR : demi-journée avec repas et transport (mercredi) JAR : journée avec repas (vacances) SAR : semaine avec repas  
 DJSR : demi-journée sans repas DJAR : demi-journée avec repas

### 3 – Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Monsieur le Président indique qu'il s'agit de recruter en emploi CUI/CAE un agent qui travaille pour nos services depuis 2013. En 2013 et 2014 il était envoyé par l'agence Intérim ADECCO. Coût 2013 : 3 290 € pour une période de 1 mois. Coût 2014 : 11 009 € pour une période de 3,5 mois.

En 2015 il a été recruté en tant que contractuel du 15 juin au 31 décembre. Coût 2015 : 14 638 € pour 6,5 mois.

En contrat aidé, la collectivité pourrait bénéficier d'une aide de 499,70 € par mois pendant 1 an soit 5 996 €.

L'organigramme de l'équipe technique est présenté à l'assemblée.

Monsieur Geyelin précise que cet agent est sérieux, déjà intégré financièrement pour plus de la moitié de l'année. Il ne faudrait pas le laisser partir ailleurs d'autant plus qu'il y a besoin de personnel dans ce service qui est de plus en plus sollicité par les communes.

Monsieur Doyère demande s'il y a besoin techniquement de créer un poste.

Le poste sera créé dans le cadre du dispositif « CUI/CAE ».

Monsieur Mairesse évoque les fusions et indique que ce recrutement ne paraît pas raisonnable.

Monsieur Doyère exprime son accord sur le fait que les fusions sont proches dans le temps mais qu'il paraît justifié de s'entourer d'un élément de qualité et fiable et dont le coût a déjà en grande partie été budgété cette année.

Monsieur le Président propose de créer un emploi CUI/CAE dans les conditions suivantes :

- Poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, échelon 8, échelle 5
- Durée du contrat : 1 an renouvelable
- Durée hebdomadaire de travail : 35h

et de l'autoriser à signer la convention avec Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée avec l'agent recruté.

**Délibération n° 2015-11-93** : le Conseil Communautaire, à la majorité (1 contre, 1 abstention),

- Décide créer un poste dans le cadre du dispositif « CUI/CAE » dans les conditions suivantes :

- Poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, échelon 8, échelle 5
- Durée du contrat : 1 an renouvelable
- Durée hebdomadaire de travail : 35h

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention et le contrat de travail à intervenir

- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année 2016.

#### 4 – Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet (EPN)

Monsieur Besnard indique qu'Aurélien Causserouge est en charge des temps d'animation de l'EPN de Hauteville-sur-Mer à raison de 20h/semaine et le reste du temps est partagé entre la gestion et la maintenance informatique (+ de 50 ordinateurs), la gestion de 11 lignes téléphoniques et de surcroît sur 7 sites.

Dans le privé, il faut compter 1 technicien pour 50 machines. Cette gestion pourra être améliorée, notamment avec le regroupement dans les nouveaux locaux. Une société de service aura un coût plus élevé qu'un emploi à mi-temps et ne pourra pas répondre rapidement à chaque problème sur les différents sites.

Monsieur Mairesse fait remarquer qu'un service informatique « maison » n'évolue pas comme un prestataire de service. Monsieur Rault s'interroge sur le fait que dans un an nous serons regroupés et que l'on ne sait pas quels logiciels seront utilisés.

Monsieur Geyelin indique qu'il s'agit d'un service de proximité qu'une société ne fera pas d'autant plus que certaines interventions ne sont pas d'ordre technique mais plus de manipulation.

Monsieur Doyère soulève le fait que les tarifs des EPN devraient être revus : il n'est pas normal que les tarifs soient si bas lorsque l'on dispense de la formation.

**Délibération n° 2015-11-94** : le Conseil Communautaire, à la majorité (1 contre) autorise le Président à créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (17h30/35h). Ce poste sera à pourvoir courant janvier 2016 afin de respecter les délais de publicité. Ce poste sera pourvu par un agent contractuel pour une durée d'un an renouvelable et si possible par le biais d'un contrat aidé.

#### 5 – Validation du plan de financement pour la construction du siège communautaire – Autoriser M. le Président à demander des subventions

Monsieur le Président indique qu'il a rencontré, en compagnie de Monsieur Guille, Monsieur le Sous-Préfet qui a fortement insisté sur la nécessité à construire un nouveau siège communautaire estimant qu'il y aurait toujours des services de proximité.

Monsieur Besnard se demande si les élus sont autorisés à lancer 800 000 € de travaux sans savoir à quoi les locaux serviront dans un an.

Monsieur Mairesse ajoute que l'opinion publique n'est pas favorable à un tel projet.

Madame Ledoux indique qu'il devra y avoir des pôles de proximité.

Monsieur le Président confirme en indiquant que les anciennes entités existent toujours avec du personnel.

Monsieur Longuet fait remarquer que, d'un côté, les emplois et la maison communautaire vont accroître les dépenses, de l'autre côté, il y a des impayés et les impôts vont devoir augmenter si les dépenses croissent.

Monsieur Malherbe indique que le projet est conçu pour être découpé donc éventuellement loué. Actuellement, c'est une bonne affaire, on ne prend aucun risque puisque les locaux seront louables ou revendables.

Monsieur Doyère est bien conscient qu'actuellement il y a des mouvements dans les périmètres des intercommunalités mais il ne faut pas se dénuder complètement. Cet investissement a été validé, le personnel doit être pris en considération, il y a eu engagement.

Monsieur Guille ajoute qu'il est toujours question de proximité, c'est pourquoi il y a besoin d'avoir des locaux convenables afin d'avoir des agents qui restent sur place. Les locaux seront un argument de poids dans la négociation.

Monsieur Beck indique que toutes les communautés de communes ont créé un pôle de proximité. Sèves Taute vient d'inaugurer un nouvel ensemble communautaire.

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes de Sèves-Taute vient d'inaugurer un nouvel ensemble communautaire. Il ajoute que le coût initial sans VRD était de 1 400 € le m<sup>2</sup> alors qu'il est aujourd'hui de 1 038 € le m<sup>2</sup> VRD comprises. Il y a aussi le fait d'injecter 800 000 € dans le marché local.

Monsieur le Président présente le plan de financement et propose de délibérer afin de l'approuver et de l'autoriser à demander la subvention DETR.

**CONSTRUCTION DU SIEGE ADMINISTRATIF DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
PLAN DE FINANCEMENT HT**

Lot	Dépenses	Recettes
Programme – AMO (F. Leclerc)	7 700,00 €	
Maîtrise d'œuvre (D. Hébert)	61 380,00 €	
Mission OPC (F. Leclerc)	6 600,00 €	
Contrôle technique (Socotec)	3 350,00 €	
Mission SPS (Socotec)	4 292,50 €	
<b>Sous-Total</b>	<b>83 322,50 €</b>	
Lot 1 – Voirie-réseaux (Lehodey TP)	45 809,45 €	
Lot 2 – Gros-œuvre (Bosché)	141 611,79 €	
Lot 3 – Charpente bois (Lepetit)	28 642,19 €	
Lot 4 – Couverture-étanchéité (Leroux)	73 914,42 €	
Lot 5 – Menuiseries extérieures (Lecardonnel)	33 900,00 €	
Lot 6 – Bardage (Marie Toit)	13 306,15 €	
Lot 7 – Menuiseries intérieures (Gastebois)	98 571,07 €	
Lot 8 – Carrelage-faïence (Leblois)	9 701,70 €	
Lot 9 – Revêtements sols souples (Bourget-Marquet)	23 159,68 €	
Lot 10 – Peinture-revêtements muraux (Pierre)	20 303,47 €	
Lot 11 – Electricité (Lechevallier Monteil)	53 918,22 €	
Lot 12 – Chauffage-ventilation-sanitaires (Doublet)	76 000,00 €	
<b>Sous-Total Travaux</b>	<b>618 838,14 €</b>	
DETR (40% plafonné)		255 000,00 €
Emprunt		306 000,00 €
Autofinancement		141 160,64 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>702 160,64 €</b>	<b>702 160,64 €</b>
Total TTC	842 592,77 €	
FCTVA (15,761%)		132 801,05 €
Autofinancement total		148 791,72 €

**Délibération n° 2015-11-95 :** Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le principe de l'opération « construction du siège administratif » au vu de l'inscription budgétaire 2015 qui sera reportée sur le budget 2016, approuve le plan de financement présenté et autorise le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 255 000 €.

6 – Autoriser l'encaissement d'un chèque de remboursement GAN et reversement du montant à l'association de l'office de tourisme

Suite à un sinistre dû à l'orage cet été, une partie des objets destinés à la vente a été endommagée. Ces objets ont été commandés et payés par l'association de l'office de tourisme. L'assurance GAN de la Communauté de Communes rembourse à hauteur de 1 209,74 €. Il est demandé l'autorisation d'encaisser ce chèque ainsi que d'effectuer un remboursement du même montant à l'association.

**Délibération n° 2015-11-96 :** Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise l'encaissement du chèque émis par GAN Assurances, d'un montant de 1 209,74 € ainsi que le reversement de cette même somme à l'association de l'office du tourisme.

### 7 – Achat de terrains pour la création de la voie verte sur le littoral. Choix du géomètre

Tony Durozier présente le tracé. Afin d'avancer sur ce dossier, il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Président à acquérir les terrains permettant la réalisation de la voie verte, suivant les estimations des domaines qui sont comprises entre 0,50 €/m<sup>2</sup> et 1 € le m<sup>2</sup>.

Une fois les premières acquisitions réalisées des échanges pourront s'effectuer afin de permettre la continuité du tracé. Trois géomètres ont été consultés afin d'effectuer des bornages :

GEOMAT : 3 180 € TTC

SEGUR : 3 579,60 € TTC

DROUET : 3 877,69 € TTC

**Délibération n° 2015-11-97** : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer les devis du cabinet GEOMAT afin d'effectuer des divisions parcellaires sur les communes de Regnéville/Mer, Montmartin/Mer et Lingreville pour un montant de 3 180 € TTC.

**Délibération n° 2015-11-98** : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à acquérir les terrains permettant la réalisation de la voie verte, suivant les estimations des domaines qui sont comprises entre 0,50 €/m<sup>2</sup> et 1 € le m<sup>2</sup>.

### 8 – Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement des carrières (cheminements)

Monsieur le Président indique qu'un montant de 209 460 € est inscrit au budget 2015. Il y a eu des études effectuées par le cabinet Géolithe pour un montant de 20 694 €. Le grillage de la voûte a été effectué à raison de 13 011,60 €.

Pour la maîtrise d'œuvre trois cabinets ont répondu :

PRYTECH : 8 980 € HT

SA2E : 8 100 € HT

PHILCONCEPT : 8 250 € HT

**Délibération n° 2015-11-99** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet SA2E pour un montant de 8 100 € HT.

### 9 – Désignation d'un représentant qui sera appelé au sein de la commission paritaire du SDEM

**Délibération n° 2015-11-100** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Monsieur Jacques DURET pour siéger au sein de la commission paritaire du SDEM.

### 10 – Modification des statuts du SDeau50

Monsieur Guille indique que les statuts du SDeau50 doivent être modifiés afin de créer une compétence à la carte production/distribution.

#### **Délibération n° 2015-11-101** :

Considérant la loi NOTRe promulguée le 7 août 2015 et ses impacts sur les services d'eau potable,

Considérant les réflexions engagées depuis mai 2015 par les élus du SDeau50 afin de préserver une logique eau potable dans la future organisation territoriale,

Vu le projet de modification des statuts du SDeau50 portant sur la création d'une compétence à la carte production/distribution exercée selon les modalités suivantes :

- L'échelon local correspondant à l'échelon opérationnel, appelé « Conseil Local de l'Eau Potable » CLEP,
- L'échelon départemental correspondant à l'échelon décisionnel avec pour organes le comité syndical, le bureau et le président,

Etant entendu que seules les collectivités qui le souhaitent adhèrent à cette compétence production/distribution,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver la modification des statuts du SDeau50 validée par son comité syndical du 15 octobre 2015.

Fin de séance à 22h 00.